



Garantie de 20 ans

Responsabilité civile du propriétaire

Le panneautage brut en moellons et les accessoires NextStone sont fabriqués en utilisant des matières premières de qualité. Ils sont produits avec une ingénierie de premier ordre conçue pour durer des années sans besoin d'aucune maintenance.

NextStone offre une garantie de 20 ans exclusive à partir de la date originale d'achat à l'acheteur d'origine de notre produit et au propriétaire de la propriété sur laquelle nos produits ont été à l'origine appliqués, nous garantissons que le panneautage brut en moellons NextStone appliquée à cette propriété ne pèlera pas, ne pourrira pas, ne fera pas de cloques, ne rouillera pas, ne s'écaillera pas, ne s'ébrêchera pas, ne se craquellera pas, ne se corrodera pas ou ne sera pas attaqué par les termites suite à des défauts matériels ou de fabrication.

Si une de ces défauts devaient se produire pendant la période de garantie de 20 ans, alors qu'il est le propriétaire de la propriété sur laquelle le(s) produit (s) en parement brut en moellons d'uréthane NextStone a (ont) été appliqué (s) et pourvu que les conditions générales de cette garantie soient satisfaites et la réclamation soit correctement documentée comme énoncée ci-dessous, NextStone réparera ou remplacera, à son choix, le matériel pour le propriétaire d'origine, en se conformant à la liste ci-dessous, le panneautage brut en moellons NextStone et les accessoires défectueux, conformément aux conditions générales de cette garantie. Au lieu d'un remplacement, NextStone se réserve le droit, à son entière discrétion, de rembourser des sommes d'argent réelles, conformément au tableau ci-dessous, plutôt que de remplacer les produits défectueux.

Années à partir de la date d'achat	Couverture de NextStone	Responsabilité du propriétaire d'origine
1	100%	0%
2	95%	5%
3	90%	10%
4	85%	15%
5	80%	20%
6	75%	25%
7	70%	30%
8	65%	35%
9	60%	40%
10	55%	45%
11	50%	50%
12	45%	55%
13	40%	60%
14	35%	65%
15	30%	70%
16	25%	75%
17	20%	80%
18	15%	85%
19	10%	90%
20	5%	95%

Enregistrement de la garantie :

La carte d'enregistrement de la garantie ci-jointe devrait être complétée, signée par l'acheteur d'origine et l'installateur et retournée à NextStone, dans un délai de trente (30) jours après l'installation des produits par l'acheteur pour être en droit de bénéficier de la couverture conformément à cette garantie.

Conditions non couvertes par cette garantie :

Cette garantie couvre seulement les défauts indiqués émanant seulement des défauts de fabrication du panneautage brut en moellons en uréthane et des accessoires NextStone et seulement s'ils se produisent après une utilisation et un service normal. Elle ne couvre pas et NextStone n'est pas responsable des défaillances ou des défauts de ces produits après une installation défectueuse ou incorrecte, la disposition de la structure sur laquelle les produits sont installés ou le changement des membres structurels ou des surfaces attenantes, la défaillance de la structure (y compris des fondations et des murs), des détériorations accidentelles ou de négligence, des actes intentionnels ou des dégâts, des incendies, du vent, des inondations, de la foudre, des cas fortuits, d'une utilisation inappropriée, d'une maintenance impropre ou du fait de ne pas prodiguer la maintenance régulière et nécessaire du produit, du vieillissement normal et prévu de la surface, de la moisissure, de l'exposition aux produits chimiques nuisibles, aux vapeurs ou aux pluies acides, de la décoloration superficielle en raison de la pollution atmosphérique, de la distorsion ou de la déformation due à des sources de chaleur inhabituelles (y compris les grills extérieurs et de la proximité des fenêtres ou de la mise en gaine de feuille de métal) ou de l'installation des produits auxiliaires qui sont incompatibles avec le panneautage brut en moellons en uréthane NextStone ou qui est installé de façon nuisible à la performance du parement NextStone. NextStone ne garantit pas que les produits soient libres de quelques espaces ou trous post-installation. Le distancage jusqu'à 6mm n'est pas couvert par cette garantie. Cette garantie couvre seulement des produits non peints et ne s'applique pas aux finitions appliquées au produit par le propriétaire.

Procédure de réclamations et de garantie :

Si vous estimez que votre parement contient des défauts industriels couverts par cette garantie, écrivez simplement à : Nextstone, P.O. Box 39914, Denver, Colorado 80239-0914. À l'attention de : Ventes et Services de Garantie.

Important : Toutes les réclamations faites sous cette garantie doivent être communiquées à NextStone dans les soixante (60) jours qui suivent la découverte de la défektivité. Le demandeur devrait décrire la défektivité et fournir le nom, l'adresse, la date d'installation et le numéro du certificat de garantie si disponible.

Un délai raisonnable devrait être accordé à NextStone pour examiner la réclamation et inspecter le panneautage brut en moellons avant que les réparations ne soient commencées. On vous demandera de fournir des photos et/ou des échantillons, sur l'option de NextStone, pour cette enquête. Si votre panneautage brut en moellons contient des défauts industriels couverts selon cette garantie, NextStone, réparera à son choix ou remplacera le panneautage brut en moellons en uréthane défectueux conformément aux conditions de cette garantie, ou, au lieu d'une réparation ou d'un remplacement, NextStone peut rembourser la portion au prorata évaluée du prix d'achat d'origine des produits défectueux. NextStone peut orienter et payer une société, un revendeur, un entrepreneur, un diffuseur ou un distributeur pour exécuter

